

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 36 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 9 fr. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1er SEPTEMBRE

INFORMATIONS

Les journaux du soir publient la note officieuse que voici:

On sait que M. Ribot doit déposer, dès la reprise des travaux parlementaires, une proposition de loi tendant au rétablissement du scrutin uninominal.

Le gouvernement ne s'est pas encore occupé de cette question et l'on ignore à quelle résolution il s'arrêtera.

Il semble toutefois probable qu'il laissera la Chambre se prononcer en toute liberté et qu'il s'abstiendra de prendre parti pour ou contre le scrutin de liste.

Quant au vote de la Chambre, il est très difficile d'avoir une opinion à cet égard en l'absence des députés.

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'avant les vacances le scrutin d'arrondissement aurait été repoussé à une forte majorité.

Le mouvement d'opinion qui s'est produit au sein des Conseils généraux aura-t-il modifié les dispositions de la majorité républicaine? C'est ce qu'on ne saura qu'à la rentrée.

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Des vœux ont été émis par un grand nombre de conseils généraux, — ceux à majorité républicaine, bien entendu, — en faveur du rétablissement du scrutin d'arrondissement.

Ce mouvement provient des récents succès électoraux du général Boulanger. Nos républicains ont peur.

Les républicains ne savent plus comment torturer le suffrage universel qui commence à les torturer aussi.

Ils avaient remplacé le scrutin du jury, pensant noyer ainsi plus facilement les conservateurs; mais ce procédé ne leur ayant

pas réussi, ils veulent revenir aujourd'hui au scrutin uninominal.

Ah! s'ils pouvaient supprimer toute espèce de scrutin et garder le pouvoir! Voilà ce qui les accommoderait le mieux!

LA NOTE DE M. GOBLET

Voici la conclusion de la réponse faite par M. Goblet à la seconde note de M. Crispi:

En définitive, le débat se réduit à ces termes fort simples: le gouvernement italien nous a trouvés à Massouah en possession depuis de longues années d'un état de choses fondé sur les capitulations et que pendant longtemps lui-même a reconnu et accepté.

D'autre part, nous avions sur certains points de la région des titres résultant de concessions antérieures et dont les discussions avaient toujours été réservées.

Le gouvernement italien pouvait-il, de sa seule autorité, sans accord avec nous, supprimer cet état de choses? Une telle prétention est-elle conforme au droit international?

Nous nous refusons pour notre part à l'admettre, et puisque le gouvernement italien, car c'est lui qui a pris cette initiative, a cru devoir porter ce débat devant l'Europe, nous nous en rapportons avec confiance à son jugement.

ILS PERSÉCUTENT TOUJOURS

L'œuvre de laïcisation se poursuit:

L'hôpital Saint-Louis et l'Hôtel-Dieu vont être laïcisés très prochainement. Le conseil de l'Assistance publique s'est, dit le Soleil, rendu au vœu du Conseil municipal et a voté cette laïcisation qui se fera probablement aux premiers jours d'octobre pour Saint-Louis, et en décembre pour l'Hôtel-Dieu.

L'Hôtel-Dieu étant la maison-mère des sœurs Augustines, les saintes filles seront donc chassées de leur dernier asile. On assure que M<sup>re</sup> Richard leur ouvrira les portes

de la maison charitable de la rue des Plantes, à Montrouge, fondée par le défunt abbé Carton, curé de la paroisse. Cet établissement est un grand asile de vieillards, auquel est annexé un service d'hôpital de soixante à quatre-vingts lits.

Nous croyons que la laïcisation dont il est question donnera lieu, au moins pour l'Hôtel-Dieu, à une action judiciaire, car ici l'ingratitude et la haine des sectaires se heurtent à une question de propriété.

En attendant, on voit que les vœux impies du Conseil municipal sont des ordres pour le pouvoir républicain.

A TOULON

M. Floquet est parti hier matin avec l'amiral Krantz, ministre de la marine, et le vice-amiral Dupetit-Thouars, pour les Salins-d'Hyères, où l'escadre est encore au mouillage.

Au dîner offert à M. Floquet par le préfet maritime de Toulon, et auquel assistait l'amiral de l'escadre espagnole, l'amiral Dupetit-Thouars a bu à la marine espagnole.

Après lui, l'amiral espagnol a rappelé les occasions où la France et l'Espagne ont combattu côte à côte.

Il a parlé des intérêts communs qui rapprochent les hommes de même sang, et de la sympathie qui existe entre les deux peuples; puis il a porté la santé du Président de la République, celle de M. Floquet, qu'il avait la bonne fortune de rencontrer à cette table et celle du ministre de la marine.

Le président du conseil a répondu en portant un toast à la reine régente et à la marine espagnole.

Pendant tout le dîner, la musique des équipages de la flotte a exécuté plusieurs morceaux très brillants.

Le dîner a été suivi d'une réception à laquelle ont assisté de nombreux officiers de marine espagnols, portugais et français.

Toulon, 31 août.

M. le président du conseil, accompagné de son secrétaire particulier, du ministre de

la marine avec ses officiers d'état-major, et de l'amiral Dupetit-Thouars, est parti ce matin à 7 h. 1/2 à bord du Colbert.

Un dîner aura lieu ce soir, à Toulon, à la sous-préfecture, en l'honneur de M. Floquet.

L'éducation laïque

On lit dans le Messager d'Indre-et-Loire:

Le plus beau titre de gloire que revendiquent les républicains est d'avoir implanté dans le pays, définitivement, — ils le disent du moins, — l'instruction laïque et obligatoire. C'est le grand échelonnement vers la suppression du budget des cultes.

Quand les instituteurs d'aujourd'hui, pensent-ils, auront formé — à condition que cela dure encore autant que cela a duré, ce qui est peu probable, — encore une génération d'écoliers ne croyant plus à Dieu et n'ayant d'autre crainte que celle du gendarme, personne n'ira plus à la messe; il n'y aura plus que des baptêmes civils, des mariages civils, des enterrements civils; partant plus besoin de curé, ni de concordat, ni de budget des cultes. Le dimanche lui-même, puisqu'il faut quand même un dimanche, sera laïcisé. L'église « désaffectée » deviendra un bâtiment laïque, où des gueuletons, tout à fait civils, remplaceront les offices catholiques; où le soir le violon, juché à la tribune de l'orgue, fera danser garçons et filles instruits laïquement, et où les électeurs échangeront des horions pendant les périodes électorales.

Tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes républicains.

Mais à la surface de cette macédoine purement civile et laïque, les fanatiques administrateurs de la loi ont découvert un cheveu: c'est que la jeunesse formée à leur école est complètement dépourvue de ce qu'on est convenu d'appeler la civilité publique et honnête, en un mot, que dans le système actuel auquel M. Goblet a attaché son nom, l'éducation est totalement laissée de côté. Nous avons eu maintes fois à si-

42 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE III

UNE BÉCASSE ET TROIS DEMOISELLES (Suite)

— Mon Dieu, monsieur Loutang, votre philosophie est la mienne. Je n'ai sur ce sujet jamais parlé avec votre éloquence, mais je pense absolument comme vous.

Le vieux juge se frottait les doigts.

— Léocadie? Léocadie? appela-t-il d'une voix retentissante dans l'entre-bâillement de la porte. Et le dîner?

— Oui, oui, mon ami, répondit à la cantonade une autre voix retentissante qui évoquait dans les souvenirs le gloussement de la dinde.

Et, bientôt, déboucha, dans le salon jonquille, M<sup>lle</sup> Léocadie Loutang, femme rondelotte comme son mari était rondelot, avec des yeux écarquillés où l'étoanement était peint pour l'éternité. Derrière elle, s'avançaient trois jeunes courges bouillottes, jaunes, laides, avec des nez affectant la forme tourmentée de la queue des cucurbitacées. Les trois demoiselles Loutang avaient déployé dans

leur toilette tout le matériel de l'artillerie féminine. Camille jeta à Daniel un regard de terreur comique.

Ils s'inclinèrent tous deux, et, dans cette posture vers le tapis, y remarquèrent une rangée de pieds dont ils frémissent. Ces pieds leur rappelaient l'infanterie bavaroise.

— Les deux agréables Parisiens dont je t'avais parlé, ma toute bonne: M. Camille Regour, mon prisonnier, et M. Daniel de Pragat, son libérateur.

Le sapaïou instructeur souriait avec malice. Puis, se tournant vers les trois jeunes courges:

— Je vous présente mes trois filles: Attala, Léda et Velléda. On est de l'Empire, messieurs, et je suis une des victimes de sa littérature.

Le juge sourit de nouveau et les deux amis s'inclinèrent une seconde fois sur la rangée des pieds bavarois.

— Offrez-moi votre bras, monsieur l'assassin, gloussa tout à coup M<sup>lle</sup> Léocadie Loutang avec une intonation de gaieté aimable, en allongeant vers Camille une manche en gigot de mouton.

Et le couple ouvrit la marche, tandis que Daniel errondissait son bras en face de la demoiselle qui lui sembla devoir être l'aînée. M. Loutang suivit et les deux autres filles marchaient derrière lui comme de petites carcasses derrière un vieux saoglier.

La salle à manger était canelle. On se mit à

table, M<sup>lle</sup> Léocadie flanquée sur ses deux lunes de bastion de Camille et de Daniel. Le juge d'instruction se montrait d'une humeur folichonne et d'une tendre aménité. Il lâchait des mots drôles et toute sa progéniture éclatait avec ensemble d'un rire niais-saïu. Il entreprenait l'éloge de cette progéniture et elle, sur toute la ligne, prenait un petit air de candeur bête.

— Tenez, Léda chante à ravir. Après dîner, elle nous chantera une ariette, un rïco. Et Velléda? c'est Velléda que je vous recommande. Elle peint déjà avec une maestria reconnue! Elle a le pinceau rapide et nature. Elle est artiste et bonne ménagère. Voir l'utile à l'agréable d'Horace; voilà la philosophie pratique du poète de Tibur. Mon Dieu, messieurs, voyez l'état de décadence où tombe l'époque actuelle? A quoi cela tient-il? Évidemment aux lacunes que présente l'éducation des jeunes filles. Nous ne songeons pas assez qu'elles seront nos épouses et nos mères, et nous l'oublions trop dans l'enseignement que nous leur donnons. Mélangons dans des proportions convenables l'utile dulci et nous obtiendrons des épouses fidèles et charmantes, des mères attentives et intelligentes, des femmes positives et poétiques à la fois. Leurs enfants seront de vrais citoyens et des hommes complets. La patrie bénéficiera de cette génération solide et nous remercions la France! Oui, messieurs, nous remercions la France! Quant

à Attala, je ne vous en dis rien. Je vous attends simplement à la bécasse.

Pendant cette tirade épique, Camille avait ingurgité trois verres de vin pour ne pas s'étrangler et Daniel engloutit un morceau de pain extravagant pour étouffer ses démanagements de glotte. Ma foi! ils prirent le parti d'être gais, bien qu'ils se sentissent dans une impasse matrimoniale. Il fallait en sortir joyeusement et convenablement surtout. Car le malin sapaïou pouvait encore bien, s'il lui plaisait, les faire rempoigner par les gendarmes, et tous les deux maintenant. Le télégramme de la police de Paris, les livrait, jusqu'à nouvel ordre, à son bon plaisir de magistrat instructeur.

On mangea avec appétit; on but avec entrain. On causa de la capitale, la Babyloïne moderne, comme M. Loutang s'obstinait à la nommer, selon le traditionnel cliché. Il s'entêtait aussi à énumérer les vertus et qualités de ses trois filles. M<sup>lle</sup> Léocadie gardait alors la silence, avec un semblant d'embarras modeste comme si tous ces éloges lui revinssent par ricochet.

Enfin, la bécasse arriva, reposant sur le bord de sept petites rôties pressées au fond du plat. Une bécasse pour sept! autant jeter à sept moineaux un mouchoir à partager. La bête épanouit un fémur délicieux dans lequel le vieux juge gourmand écarquillait les narines de sa petite



gnaler des faits montrant que, dans nos écoles laïques, certains élèves ont des manières dignes des gentlemen des boulevards extérieurs. Aujourd'hui, l'aveu en échappe aux gens autorisés du parti.

« Il existe, en effet, sinon dans nos programmes, au moins dans la manière d'appliquer ces programmes, une importante lacune à combler.

« Cette lacune est le trop peu de place que l'on accorde chez nous, dans la classe, à cette branche de l'éducation qui, si modeste qu'elle puisse paraître, n'en est pas moins l'une des plus utiles et des plus riches en résultats pratiques; je veux parler du développement chez l'enfant de cet ensemble presque insaisissable de qualités qui font dire d'un homme: cet homme est bien élevé!

« Cet homme est bien élevé! on ne sait pas assez tout ce que cette phrase, si simple en apparence, renferme de flatteurs sous-entendus. »

Ces lignes sont extraites d'un long article publié par l'Union libérale de Tours et signé: **MAÏSTER.**

Pourquoi cette lacune existe-t-elle? C'est parce que, actuellement, les manuels d'instruction morale et civique apprennent surtout aux élèves leurs droits et négligent à peu près complètement leurs devoirs.

Quand un bambin de 12 à 14 ans sort de l'école, la tête farcie des principes des Paul Bert, Burdeau, Compayré et autres de même acabit, et muni de son certificat d'études, il se croit tout simplement un homme et un citoyen, l'égal de ceux qui ont le quadruple, le quintuple de son âge. L'idée de liberté prime tout; la notion de respect est pour lui lettre morte.

Un jour, un gamin de 12 ans, sortant, frais émoulu, d'une des écoles communales laïques de la ville de Tours, intelligent puisqu'il avait en poche son certificat d'études obtenu à 11 ans et demi, a dit devant nous, à une personne dont il dépendait et qui lui faisait des observations:

« Je ne dois le respect à personne, pas même au patron; quand je lui ai donné mon travail et qu'il m'a payé, nous sommes quittes. »

Et cependant, l'enfant en question n'est pas d'une mauvaise nature, tant s'en faut, mais il est intelligent, nous le répétons, et il avait bien retenu les leçons de ses maîtres laïques.

Les auteurs de la loi, les prôneurs de l'instruction civique à l'école et de la morale indépendante récoltent ce qu'ils ont semé.

Un manuel de savoir-vivre remplacerait fort avantageusement tous ceux qui, sous le prétexte d'enseigner aux enfants des droits qu'ils connaîtront bien assez tôt, et une prétendue morale qu'ils feront bien d'oublier en quittant l'école, ne servent qu'à remplir la tirelire de leurs auteurs-députés et de leurs éditeurs.

Tout le monde s'en trouverait mieux.  
**GALLUS.**

## ÉTRANGER

### LES PRÉPARATIFS DE L'ALLEMAGNE

Strasbourg, 31 août.

Le fameux pont de Lauterbourg, qui avait, en 1870, livré passage à 85,000 Allemands qui allaient se diriger sur Woerth, va encore subir une transformation importante.

Tout récemment, ce pont, dernièrement restauré, a fléchi au passage d'un train chargé de grosses pièces d'artillerie à destination des forts de grande ceinture de Strasbourg.

L'état-major a prescrit des travaux qui doivent être exécutés dans le plus bref délai possible.

### LES SOCIALISTES EN ALLEMAGNE

Berlin, 31 août.

Dans l'avant-dernière nuit, la police de sûreté a fait des perquisitions dans les environs de la gare Hehrte, faubourg de Moabit, au domicile de plusieurs anarchistes.

La police aurait trouvé une trentaine de bombes de dynamite, presque semblables à celle qui a tué le czar Alexandre II.

Huit anarchistes ont été arrêtés. La plupart de ces anarchistes étaient arrivés de Londres il y a quelques jours à peine.

On craint des attentats contre l'empereur Guillaume.

Berlin, 31 août.

Plus de trois cents ouvriers sans ouvrage ont parcouru l'Unter den Linden et la Leipzigerstrasse. Une cinquantaine de ces manifestants se sont dirigés vers la Wilhelmplatz, en face le palais du chancelier, où ils ont chanté l'*Hymne du travail*, un chant socialiste bien connu.

Munich, 31 août.

Environ 240 socialistes ont manifesté dans la Theaterstrasse où se trouve le ministère de l'intérieur. Les manifestants demandent l'expulsion des ouvriers étrangers, surtout des Italiens.

### PARENTÉ DE SAVOIE

On sait que la princesse Lœtitia, fille du prince Napoléon, épouse le duc d'Aoste, Amédée, ancien roi d'Espagne et frère du roi d'Italie. Cela crée une situation de parenté assez curieuse.

Commençons par la famille.

La princesse Lœtitia est l'unique fille des familles Savoie et Bonaparte. Ces deux familles apparentées par le mariage du prince Jérôme avec la princesse Clotilde (30 janvier 1869) contractent maintenant un nouveau lien. Les Bonaparte rendent aux Savoie la princesse reçue il y a trente ans; mais d'un autre côté la famille Savoie est apparentée avec les Bragance du Portugal, puisque la reine Maria Pia est sœur du roi Humbert.

Les Bragance, à leur tour, sont apparentés aux d'Orléans, puisque la princesse Amélie, héritière du Portugal, est fille du Comte de Paris. Les Bonaparte et les d'Or-

léans deviennent ainsi cousins par ce mariage, et les familles Savoie, Bonaparte, Orléans et Bragance se trouveront unies par des liens de famille.

La princesse Lœtitia, en épousant son oncle, devient belle-mère de ses cousins et tante du prince de Naples, son cousin au premier degré. De nièce, elle devient belle-sœur du roi, de la reine et des souverains du Portugal, et tante du duc et de la duchesse de Bragance.

Le plus curieux, c'est qu'elle devient belle-sœur de sa mère en épousant le frère.

Le duc d'Aoste devient le gendre de sa sœur et de son beau-frère, beau-frère de ses neveux et neveu de son frère et de sa sœur.

Cette curieuse parenté n'est cependant pas nouvelle dans la famille de Savoie.

Le roi Humbert, en épousant sa cousine, est devenu le gendre de sa tante et le neveu de son père.

Notons encore pour l'histoire que la princesse Lœtitia est la première princesse de maison française qui épouse un Savoie dans ce siècle.

La dernière princesse française entrée dans la maison de Savoie a été Marie-Clotilde, femme de Charles-Emmanuel IV, sœur de Louis XVI. Toutes les reines ou princesses entrées dans la maison de Savoie pendant ce siècle ont été italiennes, autrichiennes ou allemandes.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### École de Cavalerie de Saumur

### CLASSEMENT DE SORTIE

Du 31 août 1888

#### OFFICIERS ÉLÈVES ET SOUS-LIEUTENANTS RÉGIMENTAIRES

Liste des Sous-Lieutenants élèves (Saint-Cyriens) et des Sous-Lieutenants régimentaires (n° bis), qui viennent de terminer leurs cours à l'École de cavalerie, avec l'indication des régiments où ils sont appelés.

#### MM.

- 1 Brécart, au 4<sup>e</sup> chasseurs.
- 2 De Hauteclocque, au 42<sup>e</sup> chasseurs.
- 3 Dinot, au 45<sup>e</sup> chasseurs.
- 4 Forqueray, au 40<sup>e</sup> chasseurs.
- 5 De la Falaise, au 8<sup>e</sup> dragons.
- 6 Schneider, au 26<sup>e</sup> dragons.
- 7 D'Ouvrier, au 40<sup>e</sup> dragons.
- 8 De la Maisonneuve, au 2<sup>e</sup> dragons.
- 9 De la Choise, au 10<sup>e</sup> chasseurs.
- 10 Tellion, au 20<sup>e</sup> chasseurs.
- 11 D'Apchier, au 10<sup>e</sup> hussards.
- 12 Lehr, au 4<sup>e</sup> dragons.
- 13 De Coroy, au 3<sup>e</sup> chasseurs.
- 14 De Gondrecourt, au 18<sup>e</sup> dragons.
- 15 De Fourtou, au 24<sup>e</sup> chasseurs.
- 16 Pascal, au 3<sup>e</sup> hussards.
- 17 De Rosambo, au 25<sup>e</sup> dragons.
- 18 D'Ollonne, au 40<sup>e</sup> dragons.
- 19 Lacassagne, au 17<sup>e</sup> dragons.
- 20 Chevalier, au 2<sup>e</sup> cuirassiers.
- 21 De Maussabré, au 25<sup>e</sup> dragons.
- 22 De Masfrand, au 45<sup>e</sup> dragons.
- 22 bis Courtois, au 42<sup>e</sup> dragons.
- 23 Bernard, au 24<sup>e</sup> dragons.
- 24 D'Épenoux, au 4<sup>e</sup> dragons.
- 25 Herreng, au 3<sup>e</sup> chasseurs.
- 26 De Saint-Martin, au 24<sup>e</sup> dragons.
- 27 De la Ville, au 8<sup>e</sup> cuirassiers.
- 28 Ricaud, au 21<sup>e</sup> chasseurs.
- 29 Desassis, au 3<sup>e</sup> dragons.
- 29 bis De la Pichardois, au 44<sup>e</sup> hussards.
- 30 Letixerand, au 40<sup>e</sup> hussards.
- 31 De la Roche, au 2<sup>e</sup> cuirassiers.
- 32 De Baudel, au 2<sup>e</sup> hussards.
- 33 De Chassey, au 16<sup>e</sup> chasseurs.
- 34 De Rostan, au 49<sup>e</sup> dragons.
- 35 Fuchet, au 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 36 Faure, au 3<sup>e</sup> dragons.
- 37 De Lauson, au 45<sup>e</sup> dragons.
- 38 Bedouin, au 7<sup>e</sup> chasseurs.
- 39 De Bouillé, au 20<sup>e</sup> chasseurs.
- 40 Serieux, au 40<sup>e</sup> chasseurs.
- 41 Marcot, au 43<sup>e</sup> dragons.
- 42 De Lage, au 23<sup>e</sup> dragons.
- 43 De Mauduit, au 24<sup>e</sup> dragons.
- 44 Patissier, au 8<sup>e</sup> cuirassiers.
- 45 Joannard, au 5<sup>e</sup> cuirassiers.
- 46 De Dampierre, au 7<sup>e</sup> dragons.
- 47 Le Maître, au 12<sup>e</sup> dragons.
- 48 Vial, au 5<sup>e</sup> cuirassiers.
- 49 De Kreuznach, au 20<sup>e</sup> dragons.
- 50 Perrin, au 49<sup>e</sup> dragons.
- 51 Aulas, au 24<sup>e</sup> dragons.
- 52 Vuillier, au 22<sup>e</sup> dragons.
- 53 De Reinach, au 49<sup>e</sup> chasseurs.
- 54 Aubert, au 47<sup>e</sup> chasseurs.
- 55 Détrouy, au 7<sup>e</sup> dragons.
- 56 De Grandmaison, au 44<sup>e</sup> cuirassiers.
- 57 De Gail, au 7<sup>e</sup> dragons.
- 58 Boulard, au 48<sup>e</sup> dragons.
- 58 bis Boucher, 48<sup>e</sup> chasseurs.
- 59 De Franchieu, au 42<sup>e</sup> hussards.
- 60 De Talhouët, au 2<sup>e</sup> chasseurs.
- 60 bis Grody, au 43<sup>e</sup> dragons.
- 61 Calla, au 42<sup>e</sup> dragons.
- 62 Dupuy, au 46<sup>e</sup> chasseurs.
- 63 Boré-Verrier, au 27<sup>e</sup> dragons.
- 64 De Becdelièvre, au 27<sup>e</sup> dragons.
- 64 bis Borlat, au 9<sup>e</sup> hussards.
- 65 De Courtil, au 7<sup>e</sup> dragons.
- 66 De Chérissey, au 27<sup>e</sup> dragons.
- 67 Friol, au 2<sup>e</sup> spahis.
- 68 Bouchacourt, au 40<sup>e</sup> cuirassiers.
- 69 De Lays, au 46<sup>e</sup> chasseurs.
- 70 De Rosemont, au 27<sup>e</sup> dragons.
- 71 Bacque, au 2<sup>e</sup> chasseurs.
- 72 De Thiollaz, au 44<sup>e</sup> dragons.
- 73 De Gastel, au 4<sup>e</sup> spahis.
- 74 Nivière, au 4<sup>e</sup> hussards.
- 75 De Longeaux, au 6<sup>e</sup> chasseurs.
- 76 De Slane, au 44<sup>e</sup> dragons.
- 76 bis De Barozia, au 46<sup>e</sup> dragons.
- 77 Clotus, au 28<sup>e</sup> dragons.
- 77 bis Dufour, au 2<sup>e</sup> hussards.
- 78 Lamart, au 44<sup>e</sup> hussards.
- 78 bis Pierrard, au 4<sup>e</sup> chasseurs.
- 79 Basset, au 9<sup>e</sup> hussards.
- 80 Régimensi, au 4<sup>e</sup> spahis.

boule olfactive. Il avait saisi une grande fourchette et un grand couteau, comme s'il s'agissait de dépecer une autruche, et pendant qu'il les brandissait en préliminaires de triomphe:

— C'est ici, jeunes gens, que je vous parlerai d'Atala. Vous me direz des nouvelles de son tact culinaire. Quant à ses confitures, pas une marmelade ne leur est comparable. C'est pourquoi j'emprunterai à l'Espagne, pour qualifier leur succulence, une expression gongoresque: Les anges y chantent! Vous riez, messieurs? Je vous attends au dessert. C'est une faiblesse certainement commune à bien des pères d'exalter les talents de leurs enfants. Je ne donne pas, je crois, dans ce travers. Mais je puis vous affirmer que je suis un père gâté par la Providence, un père heureux. Je vous garantis que ceux qui auront le bonheur de conduire mes trois filles à l'autel trouveront la pie au nid. Léocadie est une femme parfaite...

— Oh! mon ami! interrompit Léocadie en imitant l'humilité.

— Oui; tu n'as pas besoin de rougir. Tu es une femme parfaite. Tu le sais bien et ne l'en cache pas. Néanmoins, tes filles ont encore des avantages sur toi, et leurs maris seront encore mieux lotis que moi.

Les deux jeunes gens frissonnaient de tous leurs membres. Ils dissimulaient leur terreur en donnant des coups de fourchette dans la cuisse de leur

bécasse et des coups de dents dans les rôties.

— Eh bien, jeunes gens, vous n'avez pas un mot pour ce furet, ce cuit-à-point? Je vous ai cependant servis selon le précepte du vrai gourmet: aile de perdrix, cuisse de bécasse.

Les deux convives répondirent à leur amphitryon par un feu d'artifices de mots admiratifs, de qualificatifs pompeux, d'exclamations et d'interjections! Atala n'était plus la courge safran de tantôt, mais un fromage de Hollande ponceau. Mme Léocadie se repliait plus que jamais dans sa modestie discrète. M. Antéor Loutang s'épanouissait, de la face et du ventre, sous l'orgueil satisfait. Aussi, comme la joie le rendait expansif et bavard, il se laissa aller à son penchant anecdotique.

— Messieurs, à propos de bécasse, une petite histoire drôlatique.

— Antéor! intervint Mme Léocadie en essayant de faire plus gros ses yeux béants, Antéor, n'oublie pas que ces demoiselles sont là?

— Oui, ma toute bonne. Il s'agit d'une anecdote marseillaise très convenable.

« Or, messieurs, deux Marseillais se rencontrent un jour en chasse. Ils sont gourmands tous les deux, et tous les deux habileurs. On devient l'un et l'autre sur les trottoirs de la Cannebière. Le premier dit au second: — Bagasse! aimes-tu les bécasses? — Que ze crois bien, trou de l'air!

— Comment les manzes-tu, toi? — Moi, ze les manze comme personne. — Dis un peu, pour voir? — Eh bien! quand z'ai tué une bécasse, ze l'ouvre et y introduis une alouette; z'ouvre l'alouette et y introduis un bec-figue; z'ouvre le bec-figue et y introduis une olive farcie. Puis, ze suspends à un clou la bécasse enveloppée dans du papier. Quand elle est faisandée, ze la fais cuire. Ze zette la bécasse, ze zette l'alouette, ze zette le bec-figue et z'avale l'olive. Voilà, mon bon.

La famille Loutang partit de rires pointus, sur lesquels dominaient les rires vigoureux des Parisiens. Le jovial Antéor continua:

— Eh bien! mon ser, répondit le second, tu n'y entends rien. Moi, ze la prépare d'abord, avec l'alouette le bec-figue et l'olive farcie. — Comme moi. — Ensuite ze la suspends par une corde et plie dans du papier à un clou. — Comme moi. — Quand elle est faisandée, ze la fais cuire. — Comme moi, bagasse! — Mais ensuite? — Ensuite? quoi? — Ensuite, ze zette la bécasse, ze zette l'alouette, ze zette le bec-figue, ze zette l'olive, ze zette la papier et la corde, et... ze manze le clou, trou de l'air!!!

Le contour pouffa avec éclat, tandis que, sur tous les tons, pouffaient en chœur ses convives. Mme Léda, Atala, Velléd, tressaillèrent tout entières, pareilles à des gelées secouées, ouvrant des bouches fendues comme des ouvertures de

boîtes aux lettres. C'était affreux. Mme Léocadie Loutang se pinçait les lèvres pour y contenir le fou rire et s'esclaffait par le nez. C'était horrible. Le dîner terminé, on passa au salon. Camille et Daniel ne devaient pas échapper au supplice artistique organisé par le père matois pour obtenir des sentiments matrimoniaux auxquels il brûlait de sacrifier ses trois filles.

Léda se mit au piano. Elle soutira maladroitement quelques notes du clavier et tira, du fond de son busc, certains sons fort étranges. Notes et sons signifiaient qu'elle attendait un pigeon en rupture de pigeonnier. Le pigeon s'obstinait à courir la pretentaine. Après chaque couplet, Mme Léda n'était pas plus avancée et répétait avec une persistance langoureuse: *Je l'attends.*

— Voilà un pigeon intelligent, chuchotait Camille à l'oreille de Daniel. A sa place, j'en ferais tout autant. Je l'avouerais même, en confidence, que j'envie son sort.

(A suivre.)

En police correctionnelle:  
Le président. — Depuis combien de temps êtes-vous cocher à la Compagnie des omnibus?  
Le cocher, prévenu. — Depuis dix-huit mois.  
Le président. — Êtes-vous cocher fixe ou sur-numéraire?  
Le cocher. — M'sieu l'président, j'suis célibataire!



**ÉLÈVES-OFFICIERS**

*liste des Sous-officiers (Élèves-Officiers) qui ont quitté l'École de cavalerie le 31 août 1888, avec l'indication de leur numéro de sortie.*

MM.

- 1 D'Iderville, du 12<sup>e</sup> chasseurs.
- 2 Resuge, du 3<sup>e</sup> chasseurs.
- 3 Brach, du 21<sup>e</sup> dragons.
- 4 Coleon, du 7<sup>e</sup> dragons.
- 5 De la Hamelinaye, du 12<sup>e</sup> hussards.
- 6 Dagonet, du 6<sup>e</sup> chasseurs.
- 7 De Freycinet, du 20<sup>e</sup> dragons.
- 8 Gersbach, du 11<sup>e</sup> hussards.
- 9 Guyot, du 19<sup>e</sup> dragons.
- 10 De Vaugrigneuse, du 3<sup>e</sup> chasseurs.
- 11 Piolo, du 4<sup>e</sup> chasseurs.
- 12 Balaresque, du 9<sup>e</sup> chasseurs.
- 13 Lacour, du 7<sup>e</sup> cuirassiers.
- 14 Hinkelbein, du 4<sup>e</sup> dragons.
- 15 Albertus, du 2<sup>e</sup> cuirassiers.
- 16 Lechallas, du 24<sup>e</sup> dragons.
- 17 De Gombert, du 42<sup>e</sup> hussards.
- 18 Mathieu, du 15<sup>e</sup> chasseurs.
- 19 Du Gord, du 1<sup>e</sup> dragons.
- 20 Cailleteau, du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 21 Guérin, du 3<sup>e</sup> dragons.
- 22 Beaudesson, du 10<sup>e</sup> hussards.
- 23 Lesueur, du 3<sup>e</sup> spahis.
- 24 De la Moussaye, du 24<sup>e</sup> dragons.
- 25 De Guibert, du 10<sup>e</sup> dragons.
- 26 Faïdy, du 11<sup>e</sup> hussards.
- 27 Bricaz, du 8<sup>e</sup> hussards.
- 28 De Saint-Bon, du 3<sup>e</sup> hussards.
- 29 De Sosis, du 16<sup>e</sup> dragons.
- 30 Santereau, du 2<sup>e</sup> dragons.
- 31 Fourrier, du 6<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 32 Godeau, du 11<sup>e</sup> cuirassiers.
- 33 Molitor, du 12<sup>e</sup> dragons.
- 34 De Virieu, du 6<sup>e</sup> cuirassiers.
- 35 Vidalin, du 19<sup>e</sup> chasseurs.
- 36 De Mauseé, du 1<sup>e</sup> hussards.
- 37 De Royère, du 4<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 38 Vignes, du 4<sup>e</sup> cuirassiers.
- 39 De Mauléon, du 15<sup>e</sup> dragons.
- 40 Caille, du 16<sup>e</sup> chasseurs.
- 41 Bosc, du 14<sup>e</sup> chasseurs.
- 42 Richard, du 8<sup>e</sup> cuirassiers.
- 43 De Massol, du 5<sup>e</sup> dragons.
- 44 Du Grail, du 9<sup>e</sup> cuirassiers.
- 45 Beudant, du 23<sup>e</sup> dragons.
- 46 De Bréda, du 4<sup>e</sup> hussards.
- 47 D'Anglejean, du 16<sup>e</sup> chasseurs.
- 48 Tharaud, du 17<sup>e</sup> chasseurs.
- 49 De Burgat, du 7<sup>e</sup> dragons.
- 50 Mory, du 5<sup>e</sup> dragons.
- 51 Fougères-Lavergnolle, du 1<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 52 Pierre, du 1<sup>e</sup> cuirassiers.
- 53 Fouan, du 13<sup>e</sup> dragons.
- 54 Lallé, du 6<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 55 Christmann, du 10<sup>e</sup> chasseurs.
- 56 Doublat, du 23<sup>e</sup> dragons.
- 57 Vannier, du 6<sup>e</sup> hussards.
- 58 Doyen, du 14<sup>e</sup> dragons.
- 59 Grendin de l'Éprevier, du 6<sup>e</sup> hussards.
- 60 Bouchard, du 16<sup>e</sup> chasseurs.
- 61 Lagallarde, du 6<sup>e</sup> dragons.
- 62 Renn, du 10<sup>e</sup> chasseurs.
- 63 Du Platel du Plateau, du 6<sup>e</sup> dragons.
- 64 De Lavilléon, du 25<sup>e</sup> dragons.
- 65 Dulertre, du 24<sup>e</sup> dragons.
- 66 Durand, du 17<sup>e</sup> chasseurs.
- 67 Brabel, du 2<sup>e</sup> chasseurs.
- 68 Drouhard, du 1<sup>e</sup> dragons.
- 69 Chumbou, du 3<sup>e</sup> dragons.
- 70 Robert, du 9<sup>e</sup> cuirassiers.
- 71 Acard, du 18<sup>e</sup> chasseurs.
- 72 Bégé, du 7<sup>e</sup> dragons.
- 73 Rousseau, du 1<sup>e</sup> dragons.
- 74 Delorivière, du 15<sup>e</sup> dragons.
- 75 De Corny, du 10<sup>e</sup> hussards.
- 76 De Salignac-Fénelon, du 4<sup>e</sup> dragons.
- 77 Soudant, du 2<sup>e</sup> cuirassiers.
- 78 De Riancé, du 6<sup>e</sup> hussards.
- 79 D'Arlet de Saint-Saud, du 6<sup>e</sup> hussards.
- 80 Poivret, du 23<sup>e</sup> dragons.
- 81 De la Rupelle, du 8<sup>e</sup> dragons.
- 82 Desmonts, du 1<sup>e</sup> cuirassiers.
- 83 L'Houillier, du 6<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 84 Bayon, du 7<sup>e</sup> dragons.
- 85 Batut, du 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 86 Carbillot, du 1<sup>e</sup> spahis.
- 87 Chamorin, du 9<sup>e</sup> dragons.
- 88 De Coral, du 4<sup>e</sup> chasseurs.
- 89 Muller, du 1<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 90 Massiani, du 15<sup>e</sup> chasseurs.
- 91 De Saint-Pierre, du 12<sup>e</sup> chasseurs.
- 92 Cebbron-Lavau, du 2<sup>e</sup> chasseurs.
- 93 De Nercy, du 6<sup>e</sup> dragons.
- 94 Beurné, du 6<sup>e</sup> cuirassiers.
- 95 Du Mazot, du 17<sup>e</sup> dragons.
- 96 Senduc, du 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
- 97 Losiaux, du 17<sup>e</sup> chasseurs.
- 98 D'Andigné, du 2<sup>e</sup> dragons.
- 99 Avel, du 17<sup>e</sup> dragons.

- 400 Trochu, du 25<sup>e</sup> dragons.
  - 401 Du Portal, du 11<sup>e</sup> chasseurs.
  - 402 De Champeaux, du 3<sup>e</sup> spahis.
  - 403 Ruffier, du 3<sup>e</sup> spahis.
  - 404 Marteau, du 13<sup>e</sup> dragons.
  - 404 bis Mohamed ben Tabli, du 1<sup>e</sup> spahis.
  - 405 Du Bourg, du 4<sup>e</sup> dragons.
  - 406 Bocher, du 6<sup>e</sup> cuirassiers.
  - 407 De Bellecombe, du 11<sup>e</sup> hussards.
  - 408 Roussel, du 2<sup>e</sup> chasseurs.
  - 409 Chantard, du 1<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  - 410 Nivière, du 4<sup>e</sup> cuirassiers.
  - 410 bis Taieb ben el Hadj, du 1<sup>e</sup> spahis.
  - 411 Guillemot, du 14<sup>e</sup> chasseurs.
  - 412 De la Rivagerie, du 4<sup>e</sup> spahis.
  - 413 Normand, du 11<sup>e</sup> hussards.
  - 414 De Beaumont, du 4<sup>e</sup> chasseurs.
  - 415 Lagarde, du 5<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  - 416 Worms, du 8<sup>e</sup> cuirassiers.
  - 417 Rolland-Gosselin, du 18<sup>e</sup> dragons.
  - 418 Lasies, du 1<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  - 419 Figuières, du 1<sup>e</sup> spahis.
  - 420 Gorrichon, du 26<sup>e</sup> dragons.
  - 421 Beau, du 11<sup>e</sup> dragons.
  - 422 Bourseul, du 1<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  - 423 Robinet de Cléry, du 6<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  - 424 Epp, du 6<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  - 425 De la Giraudière, du 5<sup>e</sup> cuirassiers.
  - 426 De Longevilla, du 5<sup>e</sup> dragons.
  - 427 Bibet, du 3<sup>e</sup> cuirassiers.
  - 428 Daviaud, du 14<sup>e</sup> chasseurs.
  - 429 Huguet, du 3<sup>e</sup> cuirassiers.
  - 430 Costa de Beauregard, du 4<sup>e</sup> chasseurs.
  - 431 Gourdiat, du 5<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  - 432 De Bammeville, du 5<sup>e</sup> dragons.
  - 433 De Veye, du 3<sup>e</sup> dragons.
  - 434 Féray, du 6<sup>e</sup> dragons.
  - 435 Bachelier, du 5<sup>e</sup> cuirassiers.
  - 436 Ouderd, du 23<sup>e</sup> dragons.
  - 437 Violette, du 26<sup>e</sup> dragons.
  - 438 Chevreau, du 7<sup>e</sup> chasseurs.
  - 439 Martineau, du 6<sup>e</sup> hussards.
  - 440 Dommange, du 14<sup>e</sup> chasseurs.
  - 441 Courson de la Villeneuve, du 4<sup>e</sup> chasseurs.
  - 442 Tairot, du 6<sup>e</sup> hussards.
  - 443 Begny, du 7<sup>e</sup> hussards.
  - 444 D'Audiffret, du 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
  - 445 Gasson Bugeaud d'Isly, du 4<sup>e</sup> spahis.
- Non classé par suite de longue absence :  
M. de Villefranche, du 3<sup>e</sup> dragons.

*Nous publierons lundi le Classement de sortie des Lieutenants d'instruction appartenant aux divers régiments de cavalerie, celui des Lieutenants d'artillerie et celui des Aides-Vétérinaires stagiaires.*

**NOMINATIONS D'INSTITUTEURS ADJOINTS**  
Sont nommés instituteurs adjoints :  
M. Marais, au Puy-Notre-Dame.  
M. Rivière, à Varrains.  
M. Moreau, à Saumur (école des Récollets).  
Est nommée aux fonctions d'adjointe :  
A Saumur, M<sup>me</sup> Martin.

**Correspondance**

Salvert, 30 août 1888.

Monsieur,  
Je lis dans votre journal du 29 août, dans l'article relatant les observations échangées entre MM. les conseillers généraux à propos des remontes :  
« M. Haran dit que dans l'arrondissement de Saumur des chevaux de toute beauté ont été refusés par la remonte.  
» Qu'en conclure ? »  
Permettez-moi d'en conclure que les éleveurs sont bien bons de se déranger pour présenter des chevaux, puisqu'ils sont refusés faute, dit-on, d'argent.  
Je viens d'en faire par moi-même l'expérience : j'ai présenté deux fois un poulain irréprochable, il a été chaque fois refusé ; je l'ai vendu 900 fr. à un officier de Saumur et le lendemain la commission de l'École le payait 1,400 fr. à un capitaine.  
Voilà ce que M. Haran aurait pu exposer.  
Donc, avis aux éleveurs.  
Veuillez agréer, etc.

LE PELLETIER.

**ASSEMBLÉE DE TRÈVES-CUNAUT**

L'assemblée de Trèves-Cunaut, qui se tient ordinairement le deuxième dimanche de septembre, aura lieu cette année, par exception, le premier dimanche de ce mois (demain 2 septembre), pour ne pas se trouver le même jour que le concours du Comice agricole à Gennez, dimanche 9.

**Manœuvres de la 36<sup>e</sup> brigade**

Judi 30 août, c'était au 135<sup>e</sup> à figurer l'assaillant, et au 77<sup>e</sup> à se défendre, au village de Montilliers, entre Vihiers et Martigné.

Dès l'aube, le 77<sup>e</sup> avait établi ses avant-postes à gauche de la route départementale n° 12, entre la route et le ruisseau de la Lys, qui va se jeter dans le Layon ; il occupait une élévation de terrain, où se trouve un moulin, et il était gardé sur sa gauche par le ruisseau formant fossé. De là il envoyait ses patrouilles vers Martigné. A la hauteur de la ferme du Breil, vers le kilomètre 20, l'avant-garde du 135<sup>e</sup> prend le contact, et immédiatement engage le combat. Tout le régiment se déploie à droite et à gauche de la route et, pendant 2 kilomètres 1/2, s'avance pas à pas, couvert par les haies et les buissons, jusqu'à 200 mètres du moulin. A ce moment, comme déjà à l'assaut de Notre-Dame-d'Allençon, le drapeau sort de son étui et, flottant au vent, va se placer en avant du front de bataille ; les tambours battent et les clairons sonnent la charge, et toute la ligne s'élance, baïonnette au canon, à l'assaut de la position. L'ennemi fuit de toutes parts, et l'on déjeune sur le terrain conquis. Après déjeuner, vainqueurs et vaincus retournent à leurs cantonnements pour recommencer le lendemain sur un autre point. (Union de l'Ouest.)

**MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !**

**M. A. MERLET**

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORNS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont faites, M. Merlet est obligé de prolonger son séjour jusqu'au 3 septembre.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE.

ANGERS. — La ville d'Angers a célébré brillamment, jeudi soir, le cent deuxième anniversaire de M. Chevreul. Les corps de musique de la ville se sont réunis rue des Deux-Haies devant la maison où est né l'illustre savant. La foule était considérable. Des faisceaux de drapeaux et de lanternes vénitienes décoraient la maison. Dans la soirée, les monuments publics ont été illuminés, et un grand concert a été donné au Grand-Théâtre, avec le concours du ténor Sellier.

La majorité du Conseil général du Morbihan, réunie hors séance, a chargé un de ses membres, le prince de Léon, d'adresser à Monsieur le Comte de Paris le télégramme suivant :

« La majorité du Conseil général du Morbihan prie Monseigneur de vouloir bien agréer ses hommages et ses vœux. »  
Monsieur le Comte de Paris a répondu :  
« Bien touché de votre dépêche. Veuillez remercier vos collègues de leur souvenir et de leurs vœux. »  
» COMTE DE PARIS. »

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Voyages d'excursion avec itinéraire établi au gré des Voyageurs

La compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest et l'administration des chemins de fer de l'Etat, délivrera, jusqu'au 31 octobre prochain, des billets d'excursion de toutes classes soit individuels, soit collectifs, avec itinéraire établi au gré des voyageurs et pouvant emprunter les lignes des trois réseaux.

Les itinéraires peuvent ne comprendre que des lignes d'un ou de deux desdits réseaux. Ils peuvent former ou non circuits.

Les billets individuels comportent une réduction variant de 20 à 60 0/0 suivant la longueur des parcours ; les billets collectifs comportent, pour chaque voyageur s'adjoignant au premier, des réductions de 5 à 25 0/0 sur le prix établi pour le premier voyageur.

La durée de validité desdits billets est de

30 jours pour les parcours inférieurs à 1,500 kilomètres, de 45 jours pour les parcours de 1,500 à 3,000 kilomètres et de 60 jours pour les parcours supérieurs à 3,000 kilomètres. Cette durée peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix primitif du billet.

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 31 août.

Les tendances du marché financier sont excellentes surtout en ce qui concerne les fonds d'Etat et les rentes françaises : le 3 0/0 s'est négocié à 83.90 ; le 4 1/2 0/0 à 103.45.

L'action du Crédit Foncier s'est inscrite à 1,358. Les obligations foncières et communales, toujours en grande faveur, ont un bon courant d'affaires. Ces valeurs de tout repos et d'un revenu avantageux sont l'objet de demandes suivies.

La Société Générale participe au mouvement de hausse qui se continue sur les valeurs et se négocie à 475.

Les Dépôts et Comptes Courants se maintiennent fermes à 603.50.

La Banque d'Escompte est demandée à 517.

L'obligation foncière des Immeubles de France monte à 387. Comme nous l'avions prévu, le niveau tend à s'établir entre cette valeur et l'obligation absolument similaire de la Banque hypothécaire cotée 495. Aux cours actuels, l'arbitrage donnerait un bénéfice de plus de 100 fr.

Le 11 septembre s'ouvrira aux guichets de la Banque d'Escompte, de la Société Générale, du Crédit Industriel et Commercial, de la Société des Dépôts et Comptes Courants, l'émission des 390 mille obligations destinées à consolider la situation budgétaire du royaume de Portugal. En raison des avantages et garanties qu'offre cette opération, il faut s'attendre à voir la souscription totalement couverte avant la date officielle.

Le Panama est coté 257.

L'obligation des chemins de fer de Porto-Rico s'avance à 294. Garantie par l'Etat, elle est appelée à remplacer dans les portefeuilles sérieux les obligations des autres compagnies espagnoles qui ne jouissent point de la garantie et dont les cours sont beaucoup plus élevés.

La Compagnie Transatlantique se tient à 530.

Les Chemins de fer Economiques sont à 360.

Les actions et obligations de nos grandes Compagnies de chemins de fer conservent un courant d'affaires très satisfaisant.

**BOURSE DE PARIS**

DU 31 AOUT 1888.

Rente 3 0/0.	83 87
Rente 3 0/0 amortissable.	86 40
Rente 4 1/2 (nouveau).	103 50
Obligations du Trésor.	507 50

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 4 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 1 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (Marque Diant).

TOUTE BOÎTE FACILE À OUVRIR.

**HERNIES**

**GUÉRISON COMPLÈTE**

Récompense 2 Médailles

M. GLASER, notre compatriote Alsacien, bien connu en France et à l'étranger par les nombreuses guérisons qu'il a obtenues, est l'inventeur d'une nouvelle méthode, simple, facile et véritablement infaillible contre les Hernies, et lui seul, jusqu'à ce jour, peut en garantir la guérison radicale.

M. GLASER sera visible, à Saumur, le 7 septembre, hôtel de Londres ; à Angers, les 8 et 9 septembre, hôtel du Cheval-Blanc.

Nous engageons nos lecteurs atteints à profiter de son passage, en allant le consulter. — Envoyer 50 cent. pour avoir la brochure, à J. GLASER, spécialiste-herniaire, à Mulhouse (Alsace).



**FARINE MORTON**

Aliment Nutritif et Fortifiant pour les ENFANTS

REÇU LE MEILLEUR AU MOMENT DU SEVRAGE

La Boîte, 1 fr. 40. — En Vente dans toutes les Pharmacies.

**CHALEURS**  
Alcool de Menthe de (le seul véritable) contre les maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la toilette et les dents. 46 récomp. dont 25 méd. d'or. Fab. à Lyon. C. d'Herbouville, 9. Dépôts partout. Exiger le nom DE RICQLÈS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



Etudes de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44, et de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION  
Le DIMANCHE 16 septembre 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, rue d'Orléans.

Ville de Saumur

1<sup>er</sup> Lot.

UNE MAISON, sise rue de la Visitation, n° 13, et rue de la Marine, n° 4, avec deux cours, deux petits jardins, deux caves, écurie pour quatre chevaux, remise et hangar.

Mise à prix : huit mille francs, ci..... 8,000

2<sup>e</sup> Lot.

1<sup>re</sup> UNE MAISON, sise rue de la Marine, n° 3, avec cour, celliers, caveaux, écurie, hangar et jardin.

2<sup>e</sup> Un petit bâtiment, avec jardin y adossé.

Mise à prix : dix mille francs, ci..... 10,000

3<sup>e</sup> Lot.

UN MAGASIN, situé rue du Vieux-Pont et rue de la Visitation.

Mise à prix : huit cents francs, ci..... 800

4<sup>e</sup> Lot.

1<sup>re</sup> UNE MAISON, sise rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27, avec greniers, cour, caves, buanderie, serre-bois et puits; 2<sup>e</sup> Deux petites caves dans le roc, sises ruelle des Boires, sous une maison appartenant à M<sup>me</sup> veuve Jandouet.

Mise à prix : six mille francs, ci..... 6,000

Commune de Bagneux

5<sup>e</sup> Lot.

UNE PROPRIÉTÉ, située à Montglad, comprenant :

1<sup>re</sup> Une maison, avec cave et grenier, pressoir à vis avec tous ses accessoires;

2<sup>e</sup> Un hectare trente-trois ares de vigne;

3<sup>e</sup> Un autre morceau de vigne, d'une contenance d'environ vingt-deux ares.

Mise à prix, six mille francs, ci..... 6,000

Total des mises à prix : trente mille huit cents francs, ci..... 30,800

Ces immeubles dépendent de la succession de M<sup>me</sup> Pauline DROUARD.

Pour les renseignements, s'adresser :

1<sup>er</sup> A M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué poursuivant, rue du Temple, 44 ; 2<sup>e</sup> A M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, rue d'Orléans.

3<sup>e</sup> A M<sup>e</sup> LECOY et à M<sup>e</sup> ALBERT, avoués co-litigants.

Etude de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué, successeur de M<sup>e</sup> Paul TAUREAU.

**A LOUER**

Pour entrer en jouissance à Noël 1888

**UNE MAISON**

Située au bourg de Concouren

Sur la route de Saumur aux Sables-d'Olonne, où s'exploite un hôtel bien achalandé.

Rez-de-chaussée, chambres au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étages, vastes servitudes, écuries, hangars, greniers à grain et à foin, grande cour, jeu de boules couvert, 15 ares 40 centiares de jardin entourés de murs.

Prairie de 1 hectare 76 ares, entièrement close de haie.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> GUYARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennez.

**A AFFERMER**

DE SUITE

1<sup>re</sup> DEUX JARDINS clos de murs et plantés d'un grand nombre d'arbres fruitiers, de un hectare environ;

2<sup>e</sup> UNE PIÈCE TERRE, autrefois cultivée en jardin, de un hectare et demi, joignant la route de Saumur;

3<sup>e</sup> LOGEMENT comprenant grands bâtiments, jardin, vigne et terrain planté de pruniers.

Le tout à la Mimerolle, commune des Tuffeaux et de Saint-Florent.

S'adresser à M<sup>e</sup> BOURDAIS.

**TRES VASTE MAISON**

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NÈVRE et HATTAT, place du Roi-René.

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE PROPRIÉTÉ**

Avec maison d'exploitation

Située à la Tonnoir, commune de la Breille, touchant au couchant l'étang du Bellay, assise en bois taillis, osereies, vignes, sapinières et landes.

Le tout formant un seul ensemble et d'une contenance totale de 10 hectares.

Rendez-vous de chasse splendide.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**

Aux enchères publiques.

Par suite de saisie-exécution.

Le MARDI 4 septembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, rue Nationale, n° 18, dans une maison occupée par M. ROUSSEAU, ancien négociant.

Il sera vendu :

Armoires, commode, tables de nuit et autres, chaises, glaces, tapis, draps, nappes, serviettes, vêtements, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

**A VENDRE**

Une CHARRETTE en bon état, pouvant se transformer à volonté et servir comme tombereau et pour le transport des fourrages.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

**A VENDRE**

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

IL A ÉTÉ PERDU PIF, CHIEN BRAQUE A POILS RAS, blanc avec grosses taches noires, très fort. Rapporter 85, rue Saint-Nicolas. Récompense 40 fr.

**A VENDRE**

Une très bonne JUMENT de selle, très sage, âgée, taille 1 m. 60, robe bai-brun.

S'adresser hôtel de la Gare, Veranters.

**A VENDRE**

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

**EPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références. — Bon prix.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

CHIEN COUCHANT, bien dressé, 2 ans.

S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**

**HENRI EICHE**

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE LÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25
Chartres	6 1	9 6	9 33	2 53	9 44	1 33
Chât.-d-Loir	10 24	12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29	12 54	3 9	7 36	1 13	5 51
Linières-Bou-	11 39		3 21	7 47		6 2
Vernantes	11 53		3 36	7 49		6 13
Blou	12 5		3 48	8 11		6 23
Vivv	12 15		3 59	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arr.)	12 41		1 44	4 24	8 41	2 0
SAUMUR (Elat) (arr.)	12 51		1 54	4 27	8 44	2 07
(Elat) (départ.)		8 51	10 37		4 13	8 30
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43
Chât.-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49
Brézé-s.-Cyr		9 21		4 39	8 56	9 7
Montreuil		9 19	11 24	2 7	4 59	9 8
Thouars		11 57	2 34	5 33	9 38	2 44
Niort			3 58	4 24	7 59	4 33
Saintes			6 28	11 05	6 14	9 27
Bordeaux			9 19	3 26	9 02	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 15	8 20		3
Saintes			7 15	8 48	11 19	6 26
Niort			9 33	10 20	2 5	5 30
Thouars			12 14	12 33	1 30	4 15
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55
Brézé-s.-Cyr	9 55	7 18			2 38	5 18
Chât.-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 27
SAUMUR (Elat) (arr.)	10 22	7 45	Mixte matin		3 02	5 42
(Elat) (départ.)		7 25	11 25		2 41	5 20
Nantilly (départ.)		7 38	11 36		2 53	5 33
SAUMUR (Orl.) (arr.)		7 47	11 44	1 29	3 01	5 41
(Orl.) (départ.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45
Vivv		8 10	12 09		3 17	5 57
Blou		8 19	12 18		3 26	6 06
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18
Linières-Bou-		8 45	12 46		3 51	6 30
Noyant-Méon		8 59	1	2 14	4 04	6 42
Chât.-d-Loir		10 7	2 15	2 53	5 09	7 48
Chartres		2 50		5 51	9 17	3 22
Paris		5 25		8	11 50	3 27

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Directe		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55				6 10	8 40	12 07	3 10
Angers	3 19	6 30	8 44	11 19	3 57	5 35	9 05	10 01
La Ménitré	3 52	7 10	9 09	11 58	4 29	6 16	9 45	10 41
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	5 52	7 39		
St-Clément		7 26		12 14	6 59	8 38		
St-Martin		7 33		12 21	7 47	9 26		
Saumur (a.)	3 22	7 46	9 33	12 34	8 20	10 52	10 24	
(a.) (départ.)	3 27	7 52	9 37	12 38	8 31	11 03		
Vareannes		8 05	9 48	12 54	9 01	11 29	10 50	
Port-Boulet		8 20	9 57	13 03	9 16	11 44	11 16	
Langeais		8 26	9 59	13 10	9 22	11 50	11 22	
Tours		8 55	9 42	13 19	9 35	12 01	11 33	
Paris		10 39		3 06	8	3 35	11 50	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.		Omn.		Directe	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin
Paris	8 35	9 43	11 25	12 45	10 40	6 25	12 20	5 47
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 03	5 25	9 33	10 11
Langeais	2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08	10 11	10 26
Port-Boulet	2 38	6 20	8 29	12 46	3 09	6 34	10 26	10 41
Vareannes		6 32	8 51	12 57		7 06	10 41	
Saumur (a.)	2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 14	10 48	
(a.) (départ.)	3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 19	10 53	
St-Martin		7 06	9 26	1 25		7 34		
St-Clément		7 13	9 33	1 31		7 41		
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 49		
La Ménitré	3 28	7 33	9 52	1 46	3 52	7 50	11 13	
Angers	3 57	8 21	10 41	2 30	4 17	8 34	11 53	
Nantes		5 55		1 51	5 38	6 04	11 50	

SAUMUR — LA FLECHE

STATIONS	matin		soir		matin		soir	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir</